



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 36

Octobre 2018

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



Le décret présidentiel n° 18-258 du 15 octobre 2018 a ratifié l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République tunisienne en matière de sécurité, signé à Tunis, le 9 mars 2017.

[\(JO n° 62 du 17 octobre 2018 p.4\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-259 du 15 octobre 2018 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la suppression mutuelle des procédures de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service, signé à Moscou le 19 février 2018.

[\(JO n° 62 du 17 octobre 2018 p.7\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-260 du 15 octobre 2018 a ratifié le protocole d'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de Hongrie, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, signé à Alger, le 5 décembre 2017.

[\(JO n° 63 du 21 octobre 2018 p.4\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-261 du 15 octobre 2018 a ratifié le mémorandum d'entente dans le domaine du tourisme entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de Hongrie, signé à Alger, le 5 décembre 2017.

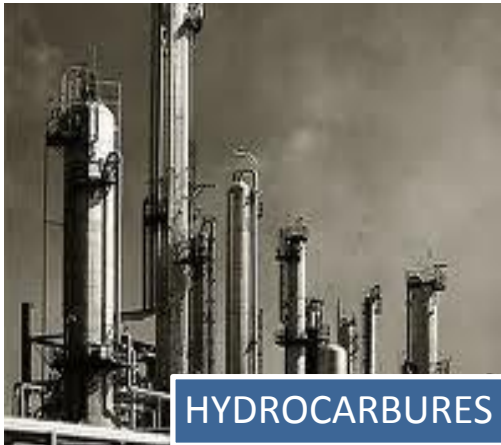
[\(JO n° 63 du 21 octobre 2018 p.6\)](#)



Le décret présidentiel n° 18-262 du 15 octobre 2018 a ratifié le protocole de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Mali sur l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine juridique et judiciaire, signé à Alger, le 15 mai 2017.

[\(JO n° 64 du 28 octobre 2018 p.3\)](#)

NATIONAL



- Le décret présidentiel n° 18-237 du 9 octobre 2018 a approuvé le contrat pour l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Khrouf », conclu à Alger, le 18 janvier 2018 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH S.P.A et la société « CEPESA ALGERIE, S.L ».

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.4)

- Le décret présidentiel n° 18-238 du 9 octobre 2018 a approuvé l'avenant n° 1 au contrat du 28 janvier 1996 pour le développement et l'exploitation du gaz humide du gisement « Tin Fouye Tabenkort », conclu à Alger, le 11 juin 2018 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés « TOTAL E & P ALGERIE » et « REPSOL EXPLORACION ARGELIA S.A ».

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.4)

- Le décret présidentiel n° 18-239 du 9 octobre 2018 a approuvé le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Tin Fouye Tabenkort II », conclu à Alger le 11 juin 2018 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale SONATRACH-SPA et les sociétés « TOTAL E & P ALGERIE » et « REPSOL EXPLORACION ARGELIA S.A ».

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.5)



- Le décret exécutif n° 18-246 du 9 octobre 2018 a déterminé le contenu et la qualité du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques, les tarifs qui leur sont appliqués et leur mode de financement, en application de l'article 7 de loi n° 18-04 du 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques.

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.12)

- Le décret exécutif n° 18-247 du 9 octobre 2018 a fixé les modalités de gestion du fonds d'appui du service universel de la poste et du service universel des communications électroniques, en application des articles 8 et 99 de la loi n° 18-04 du 10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et aux communications électroniques.

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.14)



- Le décret exécutif n° 18-248 du 9 octobre 2018 a déclaré d'utilité publique l'opération relative à la réalisation du transfert d'eau brute pour l'alimentation de l'usine de transformation des phosphates à « Oued Keberit » wilaya de Souk Ahras, en application des dispositions de l'article 12 bis de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.17)

- Le décret exécutif n° 18-249 du 9 octobre 2018 a modifié le décret exécutif n° 06-105 du 2 mars 2006 portant déclaration d'utilité publique l'opération relative à la réalisation d'un réseau d'assainissement et d'ouvrages pour la lutte contre la remontée des eaux de l'Oued Souf.

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.18)



- Le décret exécutif n° 18-250 du 9 octobre 2018 a créé des instituts d'enseignement professionnel, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 08-293 du 20 septembre 2008, fixant le statut-type des instituts d'enseignement professionnel.

(JO n° 61 du 14 octobre 2018 p.4)

- Le décret exécutif n° 18-251 du 9 octobre 2018 a créé des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle et érigé des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage en instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 12-125 du 19 mars 2012, fixant le statut type des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle.

[\(JO n° 61 du 14 octobre 2018 p.4\)](#)

- Le décret exécutif n° 18-252 du 9 octobre 2018 a créé de centres de formation professionnelle et de l'apprentissage, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 14-140 du 20 avril 2014, fixant le statut-type des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage.

[\(JO n° 61 du 14 octobre 2018 p.6\)](#)



Le décret exécutif n° 18-253 du 9 octobre 2018 a fixé les modalités d'accès à la subvention et à l'aide matérielle accordées par l'Etat aux associations et aux groupements de PME, en application des articles 27 et 28 de la loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la PME.

[\(JO n° 61 du 14 octobre 2018 p.7\)](#)



- Le décret exécutif n° 18-254 du 9 octobre 2018 a créé, fixé la composition, les missions et le fonctionnement du comité national de facilitation du transport aérien et des comités de facilitation d'aéroport.

[\(JO n° 61 du 14 octobre 2018 p.9\)](#)



Le décret exécutif n° 18-255 du 9 octobre 2018 a modifié et complété le décret exécutif n° 07-145 du 19 mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement.

[\(JO n° 62 du 17 octobre 2018 p.9\)](#)



L'arrêté interministériel du 25 avril 2018 a modifié et complété l'arrêté interministériel du 14 mai 2011 fixant les conditions et les modalités de cession de terrains relevant du domaine privé de l'Etat et destinés à l'implantation de programmes de logements aidés par l'Etat.

(JO n° 58 du 3 octobre 2018 p.14)



L'arrêté interministériel du 26 juin 2018 a complété l'arrêté interministériel du 17 septembre 1998 fixant les critères de classement des établissements hospitaliers spécialisés et des secteurs sanitaires et leur classement.

(JO n° 59 du 8 octobre 2018 p.20)

- Le décret exécutif n° 18-256 du 11 octobre 2018 a modifié le décret exécutif n° 99-176 du 2 août 1999 fixant les modalités d'accomplissement du service civil pour les praticiens médicaux.

(JO n° 62 du 17 octobre 2018 p.12)

- Le décret exécutif n° 18-257 du 11 octobre 2018 a institué une prime de service civil au profit des praticiens médicaux spécialistes de santé publique.

(JO n° 62 du 17 octobre 2018 p.14)



L'arrêté du 6 juin 2018 a fixé les modalités d'informations spécifiques applicables aux services de teintureries, blanchisseries et nettoyage à sec, en application des dispositions de l'article 57 du décret exécutif n° 13-378 du 9 novembre 2013, fixant les conditions et les modalités relatives à l'information du consommateur.

(JO n° 6 du 10 octobre 2018 p.22)

BANQUE D'ALGERIE

- La décision n° 18-02 du 29 juillet 2018 a retiré l'agrément délivré à l'établissement « Cetelem Algérie-Spa », en application de l'article 95 (alinéa a) de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

(JO n° 60 du 10 octobre 2018 p.23)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com